

Sécurité des produits électriques : Comment bien acheter en ligne ?

<https://www.promotelec.com/particuliers/securite-des-produits-electriques-comment-bien-acheter-en-ligne/>

Parce que la sécurité électrique commence avec du matériel de qualité, conforme aux exigences techniques en vigueur, Promotelec et l'Association Sécurité Électrique et Conformité (ASEC) lancent une campagne d'information pour vous guider dans l'achat d'appareils électriques sur les sites de vente en ligne afin de vous éviter des accidents en vous prévenant des risques pour vous, vos biens et vos animaux de compagnie, et garantir ainsi le bon fonctionnement de vos équipements électriques.

Au programme : le **parcours d'achat responsable** pour bien choisir votre matériel électrique, **des vidéos** pour mieux comprendre les enjeux de la sécurité électrique, une **interview** croisée des membres de l'ASEC et un **éclaircissement sur les risques** encourus avec l'installation de produits non conformes.

« Tenez-vous au courant, c'est plus sûr ! »



Qu'est-ce qu'un parcours d'achat responsable ?

Découvrez en **10 étapes clés** le **parcours d'achat responsable** à suivre pour savoir repérer sur internet les appareils conformes et vous assurer de la qualité du matériel que vous choisirez pour réaliser votre installation électrique.

Dans cet article, nous avons choisi de prendre pour exemple pratique l'achat d'appareils de protection, disjoncteur ou Inter différentiel, pour une installation électrique dans le résidentiel.

Voici deux vidéos pour illustrer en images ce parcours d'achat responsable :

[Lire la suite](#)



Les dangers encourus avec un appareil électrique non conforme présent dans une installation électrique



Pour qu'un produit électrique fonctionne sans danger, **le matériel utilisé doit respecter les normes de sécurité et les exigences techniques en vigueur**. Ces caractéristiques sont attestées par **le marquage CE** et peuvent être confirmées par **la marque NF**. Dans cet article, nous vous expliquons **les risques que représente l'utilisation de matériels électriques non conformes** pour votre sécurité d'une part et **les conséquences sur votre installation électrique** d'autre part.



[Lire la suite](#)

Partenaire idéal de cette campagne de sensibilisation aux risques des produits électriques non conformes et dangereux, l'ASEC travaille depuis plus dix ans pour maintenir la sécurité des utilisateurs d'équipements électriques en signalant les produits reconnus non conformes avec risques graves tout en respectant le droit de la concurrence. Nous avons interrogé Olivier Masseron, Président de l'ASEC et Pierre Selva, Vice-Président afin d'en savoir plus sur l'action de l'association.



[Lire la suite](#)

Promotelec vous présente en images le parcours d'achat responsable.

[Télécharger](#)



Vous pensez tout savoir sur le parcours d'achat responsable de produits électriques conformes ? Testez vos connaissances en répondant à nos questions sur le site Promotelec (en français).

[À vous de jouer](#)

Achat en ligne : comment bien choisir les appareils électriques ?

Publié le 15 mars 2021

Découvrez en **10 étapes clés** le **parcours d'achat responsable** à suivre pour **savoir repérer sur internet les appareils électriques conformes** et **vous assurer de la qualité du matériel** que vous choisirez pour réaliser votre installation électrique. Dans cet article, nous avons choisi de prendre pour exemple pratique l'achat d'appareils de protection, disjoncteur ou Interrupteur différentiel, pour une installation électrique dans le résidentiel.



1. Bien lire les caractéristiques annoncées sur la page web correspondant à l'appareil de protection (fonction, intensité, nombre de pôles, tension, etc.) et les comparer à celles du besoin.

2. Vérifier la cohérence des informations données sur la page web. Il faut par exemple faire attention à ce que le contenu de la fiche produit (photo, description) corresponde bien au matériel annoncé. Des incohérences dans les caractéristiques présentées doivent vous alerter.

3. Vérifier la présence des marquages / symboles sur le produit affiché sur la page web :

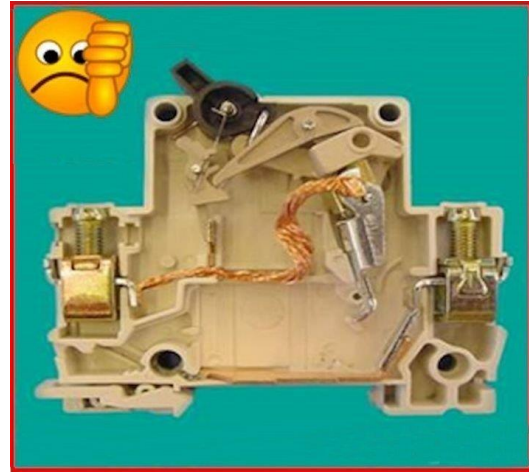
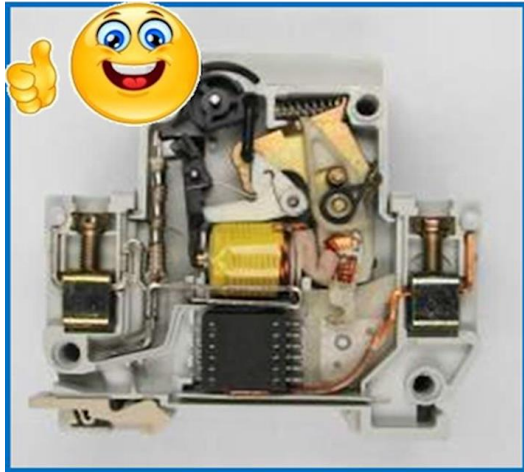
- Marquage CE (obligatoire)
- Norme EN ou NF-EN XXX (obligatoire)

Si les marquages / symboles décrits ci-dessus ne sont pas présents, alors le produit n'est pas prévu pour le marché français / européen.



4. Ne pas acheter d'appareils transparents (ne répondant pas aux normes) ou d'interrupteurs différentiels électroniques (interdits par la norme d'installation en France NF C 15 100).

Pour information, voici la conception interne d'un disjoncteur présumé conforme, et celle d'un disjoncteur trouvé sur internet conduisant à des risques graves.



5. Rechercher des informations légales sur le vendeur choisi avant toute commande.
6. Ne pas commander lors de la première connexion. Se reconnecter plus tard pour voir si le lien est toujours actif.
7. Vérifier si la livraison est possible directement à votre adresse et si le paiement, ainsi que la facture sont en Euros.



8. Avant de commander, se poser quelques questions , de type :
 - « Je suis au courant que le produit choisi répond à mes besoins, donc j'achète sereinement » ;
 - « Je suis au courant que le produit choisi répond bien à mes besoins, et sera installé dans une installation électrique qui répond aux 6 points de sécurité » ;
 - « Je suis au courant que le produit choisi répond à mes besoins, donc je protège mes proches, mes animaux domestiques ainsi que mes biens » ;
 - « Je suis au courant que le produit choisi répond à mes besoins, donc j'assure ma sécurité en tant qu'utilisateur des équipements électrique ».



9. Une fois l'appareil reçu, **vérifier que les caractéristiques de l'appareil reçu correspondent à celui commandé** : marquages, fonctionnalités, marque constructeur, nombre de pôles, quantité, etc...

Zoom sur les conséquences potentielles de l'achat d'un appareil de protection non conforme et conduisant à des risques graves.



Photo © ASEC



Photo © Sapeurs-Pompiers

10. Pour éviter de vous tromper dans l'achat de vos appareils électriques, **demandez l'avis d'un électricien professionnel** qui saura vous donner les meilleurs conseils pour assurer la sécurité des utilisateurs de l'installation électrique.

Quels sont les risques d'acheter un produit électrique non conforme ?

Publié le 15 mars 2021

Pour qu'un produit électrique fonctionne sans danger, **le matériel utilisé doit respecter les normes de sécurité et les exigences techniques en vigueur**. Ces caractéristiques sont attestées par **le marquage CE** apposé par le fabricant sur ses produits ou leurs emballages et confirmées ou non par **la marque NF** délivrée par un laboratoire indépendant. Dans cet article, nous vous expliquons les risques pour votre sécurité, pour vos biens et vos animaux domestiques, que représentent l'utilisation d'équipements électriques non conformes.

Deux repères pour choisir les bons produits

C'est l'un des points clés du parcours d'achat responsable à respecter pour garantir le bon fonctionnement de votre produit électrique et s'assurer de sa qualité sur la durée : **vérifier la présence des sigles CE et NF ou non sur le produit**.

Comme le précise l'**ASEC** (Association sécurité électrique et conformité) sur son [site](#), « **le marquage CE est un marquage européen obligatoire pour tous les produits soumis à une ou plusieurs Directives européennes** ». Il indique que les produits respectent les exigences essentielles des Directives « nouvelle approche » traitant notamment des questions de sécurité, de santé publique et de protection des consommateurs. Le marquage CE permet la libre circulation des produits en France.



La marque de conformité NF est quant à elle volontaire et permet à un fabricant d'ajouter une garantie supplémentaire à son produit en assurant qu'il répond aux exigences de qualité, de sécurité et de fiabilité en vigueur en France. Les produits sont testés par un laboratoire indépendant homologué avant leur mise sur le marché, puis par des contrôles périodiques en usine.

La nature de ces deux repères nous laisse facilement deviner les risques que peut représenter l'utilisation de produits électriques non conformes. **Les matériels non conformes qu'on retrouve aujourd'hui en vente sur internet n'ont fait l'objet d'aucun contrôle permettant d'assurer leur bonne fonctionnalité**.

Le produit est **semblable à première vue à un produit homologué, mais n'a pas la capacité technique pour remplir correctement sa mission**. Parfois, la différence est grossière et peut alerter les plus aguerris : différence de taille, de poids, finitions mal exécutées, absence d'éléments... Mais, au final, personne n'est à l'abri d'être trompé un jour ou l'autre si les étapes du parcours d'achat responsable que nous préconisons ne sont pas respectées.

En matière de sécurité, l'électricité n'est pas un domaine qui peut se soustraire aux protocoles de vérifications réglementaires et composer avec des produits non homologués, le danger est trop important.



Électrocution, incendie... les risques d'un appareil électrique non conforme peuvent être graves



Photo © Sapeurs-Pompiers

Chaque année, la France compte environ [50 000 déclarations d'incendies d'habitation de source électrique](#), d'après l'ONSE (Observatoire national de la sécurité électrique), parmi lesquels 61 % sont liés aux équipements électriques.

3 000 personnes sont victimes d'électrisation, phénomène correspondant au passage du courant électrique dans le corps, pouvant causer des blessures plus ou moins graves (brûlures), et environ **40 personnes d'électrocution** (électrisation causant la mort).

L'installation électrique de votre logement est une machinerie savamment pensée pour faire fonctionner correctement l'ensemble de vos équipements électriques, en suivant une série de règles techniques pour vous protéger du risque électrique et préserver leur qualité sur la durée.

Chaque composante de votre installation électrique est prévue pour jouer un rôle bien précis. **Il suffit qu'un matériel fasse défaut pour faire courir des risques aux personnes exposées, à vos biens et à vos animaux domestiques (électrocution, incendie).**

>> Pour savoir comment choisir votre matériel électrique sur internet, consultez notre article détaillant les étapes du parcours d'achat responsable.

Comment l'ASEC fait la chasse aux appareils électriques non conformes

Publié le 17 mars 2021

Partenaire idéal de cette campagne de sensibilisation aux risques des appareils électriques non conformes et dangereux, l'ASEC travaille depuis plus dix ans pour maintenir la sécurité des utilisateurs d'équipements électriques en signalant les appareils reconnus non conformes avec risques graves, tout en respectant le droit de la concurrence. Nous avons interrogé Olivier Masseron, Président de l'ASEC et Pierre Selva Vice-président afin d'en savoir plus sur l'action de l'association.

Avec cette nouvelle campagne, l'ASEC (Association sécurité électrique et conformité) encourage le grand public à suivre un parcours d'achat responsable pour bien choisir les appareils électriques en cas de travaux dans les logements. Pourquoi est-ce important de respecter chaque étape de ce parcours ?



Olivier Masseron : De plus en plus de personnes bricolent dans leur logement et achètent leurs produits électriques sur internet. Si beaucoup le font auprès des grandes enseignes qu'ils connaissent bien, nombreux sont ceux qui s'approvisionnent sur d'autres sites spécialisés, sur des marketplaces, qui distribuent tous les produits du quotidien.

Les risques ne sont alors pas les mêmes lorsqu'on achète un vêtement ou un appareil de protection électrique. Pour ce dernier, les enjeux de sécurité nécessitent de prendre certaines précautions dès la phase d'achat.

Avec cette campagne, l'ASEC souhaite sensibiliser le grand public aux risques encourus lors de l'achat d'appareils électriques de recevoir des appareils non conformes. Il ne s'agit pas de se limiter à l'argument prix, qui peut parfois être un indicateur de la conformité des appareils, mais de regarder tous les critères des appareils électriques qui contribuent à assurer la sécurité des utilisateurs de l'électricité.



Pierre Selva : Les appareils électriques ne sont pas anodins. L'achat de ce type d'appareils nécessite tout d'abord que l'acheteur soit conscient des risques qu'il encoure en achetant des appareils non adaptés et non conformes. Il doit ensuite être capable d'identifier les caractéristiques des appareils à acheter et vérifier qu'elles correspondent bien à celles mentionnées sur le site marchand.

Une fois l'appareil reçu, il faut s'assurer qu'il est conforme à celui commandé et qu'il dispose des caractéristiques attendues. Vient enfin la phase de montage de l'appareil qui demande également des compétences de la part de l'acheteur afin de garantir une installation dite de sécurité.

Deux repères permettent de reconnaître facilement les appareils conformes, le marquage CE et la marque NF. Qu'est-ce qui les distingue l'un de l'autre ?

Pierre SELVA : Le marquage CE (conformité européenne) est rendu obligatoire pour les appareils électriques par la réglementation, et permet leur circulation sur le territoire européen. La marque NF est quant à elle volontaire.

C'est le fabricant qui fait la démarche de certifier à la marque NF, son appareil. L'objectif de cette démarche est de renforcer la confiance de ses clients en prouvant la conformité de l'appareil aux normes applicables en France, mais aussi sa conformité dans le cadre d'une installation électrique. Un appareil électrique marqué NF peut être utilisé dans une installation électrique sans aucune limite.

Quels sont les risques encourus lors de l'achat d'un produit électrique non conforme ?

Pierre Selva : Tout d'abord l'achat des appareils comme nous l'avons dit, est primordial afin de s'assurer de l'approvisionnement d'appareils conformes. Le premier des risques pour la personne après l'installation d'un appareil non conforme, est de conduire à une électrisation de la personne exposée, voire à une électrocution. C'est le cas par exemple avec un disjoncteur non-conforme, dont le risque est que ce dernier ne disjoncte pas lorsque nécessaire, et vous mette en danger.

Aussi, si le disjoncteur est mal calibré, il peut y avoir un échauffement anormal au niveau des câbles susceptible de provoquer un départ de feu dans le logement qui peut par chance être rapidement maîtrisé et éteint, mais aussi devenir incontrôlable et nécessiter l'intervention des Sapeurs-Pompiers. C'est l'une des raisons pour lesquelles il faut définir en amont les spécifications techniques de l'appareil à installer dans le tableau, car elles détermineront l'efficacité de la protection et la limitation des risques.

Quelle part occupent les produits électriques non conformes sur le marché ?

Pierre Selva : Le développement de l'e-commerce et la multiplication des canaux de distribution rendent aujourd'hui difficile cette estimation. Il est maintenant possible d'acheter des appareils à l'autre bout du monde en quelques clics, cela devient impossible de tout tracer. Néanmoins, on estime qu'environ 150 000 appareils électriques non conformes sont installés dans les logements en France, avec tous les risques que cela peut comporter.

Grâce aux données publiées par l'ONSE (Observatoire national de la sécurité électrique), nous savons également que 25 % à 35% des déclarations de sinistres incendies dans le résidentiel sont de source électrique, ce qui représente environ 50 000 déclarations d'incendies par an.

L'impact économique de ces sinistres et accidents électriques en France s'élève à environ 3 milliards d'euros. Une proportion non négligeable est causée par une protection électrique défectueuse de l'installation.

Comment l'ASEC lutte-t-elle contre la prolifération de ces appareils électriques non conformes sur le marché ?

Olivier Masseron : L'action de l'ASEC consiste en premier lieu à repérer sur les sites marchands les appareils qui paraissent douteux voire non conformes. Les consommateurs ont également la possibilité de signaler directement sur le site de l'ASEC des appareils qui leur paraissent potentiellement dangereux.

L'ASEC achète les appareils qui semblent les plus risqués pour les faire tester par des laboratoires indépendants. Ces essais sont définis par les normes et similaires à ceux effectués par un industriel lorsqu'il veut faire certifier ses appareils à la marque NF.

Pierre SELVA : Depuis la création de l'ASEC en 2008, notre équipe a étudié plus de 1000 appareils différents. Lorsque la non-conformité est confirmée par le rapport d'essai, nous établissons un dossier technique que nous transmettons à la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de

la Consommation et de la Répression des Fraudes), dans lequel nous détaillons l'ensemble des éléments factuels concernant la non-conformité de l'appareil.

Si l'ASEC ne communique aucune information au grand public, comme peut le faire une association de défense des consommateurs, elle joue un véritable rôle de support aux autorités de surveillance de marché.

Olivier Masseron : Au-delà du bénéfice pour le consommateur d'avoir un appareil efficace, conforme et de sécurité au sein de son installation électrique, l'ASEC veille également à ce que tous les acteurs du marché jouent en suivant les mêmes règles, pour qu'il n'y ait pas de distorsion de concurrence entre ceux qui respectent les règles et ceux qui n'auraient aucun scrupule à les contourner.

>> Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.securelectrique.com

Olivier Masseron, Président de l'ASEC, est Responsable Normalisation à la direction Marketing France de LEGRAND.

Pierre Selva, Vice-Président de l'ASEC, est Directeur Certification & surveillance des marchés chez SCHNEIDER ELECTRIC.